RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU DOUBS

CANTON: BAVANS

COMMUNE: BAVANS (25550)

N° INSEE: 25048

DÉLIBÉRATION n° 49/2022

Nos réf · SR/HT/DR/MCF

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :	L'an deux mil vingt-deux le sept décembre à dix-neuf heures,
01/12/2022	
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 26 Ayant donné procuration : 7 Absent excusé : 0 Absente : 1	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire Étaient présents: RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian
Exclu: 0 OBJET: Délégation au Syndicat du Gaz (SYGAM)	Étaient représentés : MARTINO Jean-Luc, URAS Michaël, DEVAUX Cloé, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie Procurations données : MARTINO Jean-Luc a donné procuration à RADREAU Sophie URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte DEVAUX Cloé a donné procuration à BUSSON Christine REBOUH Mehdi a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 26 - Contre : 0	PLANÇON Aurélie a donné procuration à DURY Bernard Absente: MANGE Mylène Christine MORENO est nommée secrétaire de séance.
- Abstention: 0	

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article n° 5 des statuts du **SY**ndicat du **GA**z de la Région de **M**ontbéliard (**SYGAM**), chaque commune membre du syndicat élit deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical.

Lors de sa séance du 11/06/2020, le Conseil Municipal a nommé Madame Christine BUSSON et Monsieur Mehdi REBOUH délégués titulaires (Délibération n°28/2020).

En raison de contraintes professionnelles, Monsieur Mehdi REBOUH n'est plus en mesure d'assister aux réunions du SYGAM.

Il est donc nécessaire de nommer un nouveau délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant.

Madame la Maire présente deux candidats.

Elle a également demandé, en préparation de la séance du Conseil Municipal, aux membres de l'opposition, de présenter s'ils le souhaitent, un candidat pour être délégué titulaire et un candidat pour être délégué suppléant.

Commune de BAVANS – 25550 – Conseil Municipal du 07/12/2022

Délibération n° 49/2022 – page 1

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID: 025-212500482-20221207-2022DELIB49-DE

Madame la Maire demande aux membres du Conseil Municipal de voter à main levée pour chacun des candidats proposés.

En l'absence de présentation de candidats de la part des membres de l'opposition, seule la nomination des candidats suivants est soumise au vote à main levée du Conseil Municipal :

Délégué titulaire : Jean-Pierre POIVEY – 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention Délégué suppléant : Jean-Pierre CONTET – 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention

Suite aux résultats de ce vote, les deux délégués titulaires et le délégué suppléant nommés pour siéger au sein du Comité Syndical du SYGAM sont les suivants :

Délégués titulaires : Christine BUSSON et Jean-Pierre POIVEY

Délégué suppléant : Jean-Pierre CONTET

Fait à Bavans, le 07/12/2022

La Maire, Sophie RADREAU Délibération certifiée exécutoire Publiée sur papier le : 09/12/2022 Publiée sur site internet le : 09/12/2022



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

Berger Levrault

ID: 025-212500482-20221207-2022DELIB49-DE

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.